

3.3. Un exemple de vivre ensemble : l'Europe

1. La paix par la construction européenne

1.1. Les guerres du continent européen

1.1.1. Carte des victimes des guerres en Europe

160 guerres, 600 grandes batailles livrées depuis 1740 révèlent la permanence de **lieux des affrontements** :

- ◆ un large front situé entre la Seine et le Rhin, dans les plaines entre Manche / Mer du nord et Ardennes, théâtre des guerres franco-allemandes
- ◆ un secteur entre Elbe et Oder : Bohême, Silésie Saxe, théâtre de la rivalité austro-prussienne, germano-soviétique et austro-française
- ◆ Un secteur situé entre la Vistule et le Niémen dont les clés sont Varsovie
- ◆ Les Balkans
- ◆ L'Italie du Nord et les cols alpins
- ◆ L'axe Varsovie-Moscou et les confins finno-russes
- ◆ L'Asie mineure et Chypre

Les **causes** de ces affrontements confirment également la permanence des enjeux :

- ◆ La défense des frontières et leur tracé
- ◆ Les disputes et les rivalités territoriales
- ◆ La sécurité des grandes capitales
- ◆ Le contrôle des ports
- ◆ Les ressources minières
- ◆ Les débouchés sur la mer
- ◆ L'indépendance des pays (en particulier la Pologne, partagée de 1795 à 1919)

De nombreuses guerres civiles ont ravagé l'Alsace, la Vendée, le Royaume-Uni, l'Ukraine, la Grèce, l'Espagne... Le XX^{ème} siècle se présente à l'évidence, selon la formule d'Ernst Gellner « *comme le pire siècle que l'Europe ait connu* ».

1.1.2. Etapes marquantes de l'Histoire du XX^{ème} siècle en Europe

Bilan de la Grande Guerre (1914-18)

- ◆ L'Europe est appauvrie, meurtrie.
- ◆ Les traités insuffisants créent frustrations et rancœurs.
- ◆ L'Europe perd une partie de son autonomie car c'est l'intervention américaine, même tardive, qui a permis la fin des conflits.

La crise économique de 1929

Elle frappe l'Allemagne plus que tout autre pays d'Europe. Le parti communiste affirme son influence ainsi que le parti national-socialiste ou nazi mené par Adolphe Hitler, dont l'anticommunisme et les promesses de relancer l'économie rassurent.

Les fascismes

Au rayonnement de l'expérience soviétique et à la crise de la démocratie classique, les mouvements fascistes ont opposé une troisième voie notamment en Allemagne, en Italie et en Espagne.

- ◆ En **Allemagne** : l'Etat nazi succède à la difficile enfance de la République de Weimar (1918-1923). Un peuple, un empire, un guide (*ein Volk, ein Reich, ein Führer*), telle est la doctrine exposée par **Adolf Hitler** dans *Mein Kampf*, écrit après sa tentative de coup d'état en 1925. Dès 1942, la « solution finale » pour l'extermination des Juifs, tziganes, homosexuels est mise en oeuvre.
- ◆ En **Italie** : **Benito Mussolini**, « le Duce a toujours raison » ; il s'appuie sur une « armée de croyants ». Le parti fasciste est le parti unique, car tous les autres ont été dissous. L'Etat contrôle tous les domaines de la vie nationale. L'Axe Rome-Berlin concrétise la volonté commune d'expansion des dictatures.
- ◆ En **Espagne** : le Général **Franco**, aidé par Mussolini et Hitler, prend le pouvoir, d'où l'atroce guerre civile (1936-1939) qui met aux prises les Républicains face aux insurgés nationalistes.

Bilan de la Seconde Guerre Mondiale (1939-45)

- ◆ L'Europe est durablement appauvrie une fois encore
- ◆ Elle est coupée en deux blocs
- ◆ Elle est au bord d'un troisième conflit : la guerre froide
- ◆ L'URSS est une hyper puissance qui menace l'Europe
- ◆ Le bilan est négatif, si l'on excepte la création de l'ONU
- ◆ L'URSS et les Etats-Unis sont enrichis et renforcés

Les menaces de la guerre froide

L'alliance américano-soviétique ne résiste pas à la fin de la guerre et surtout à la mainmise communiste sur l'Europe de l'Est. On entre dans la « guerre froide » en 1947, c'est à dire dès le début de la formation du glacis soviétique, formé successivement par :

- ◆ **la Pologne**, traitée en vaincue par les Soviétiques
- ◆ **la Roumanie et la Bulgarie** où sont instaurés des régimes sur le modèle du « grand frère »
- ◆ **la Hongrie** où les communistes s'emparent progressivement de tous les rouages de l'Etat
- ◆ **la RDA** (République Démocratique Allemande), où l'occupation soviétique de la partie orientale de l'Allemagne s'accompagne de la nationalisation de l'économie et de la formation d'un parti socialiste unifié (SED)
- ◆ Puis **la Yougoslavie et l'Albanie**
- ◆ Hors de l'Europe deviennent communistes tour à tour **la Chine, les 2 Corée, l'Indochine, Cuba...**

Les grandes étapes de la guerre froide

- ◆ **1945-49 : la mise en place des blocs.** Les anciens alliés se divisent, en Grèce et en Chine où ont lieu de véritables guerres civiles, et surtout en Europe, où l'URSS constitue une zone de protection en imposant le communisme à l'Est.
- ◆ **1949-53 : les principaux affrontements.** En 1949 et 1955, respectivement, deux systèmes d'alliances adverses sont créés : l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Les blocs s'affrontent, à Berlin en 1948, en Asie, où la République populaire de Chine est proclamée en 1950, et où ont lieu les guerres de Corée et d'Indochine.
- ◆ **1953-63 : les dernières crises.** Après la mort de Staline, et alors que l'URSS a les moyens d'attaquer à l'arme nucléaire le territoire américain, on s'achemine vers la « coexistence pacifique ». Des crises se produisent encore, à Berlin avec la construction du mur en 1961, à Cuba en 1962 avec le débarquement américain de la baie des Cochons.
- ◆ **Après 1963 : la « détente » triomphe.** Elle n'est pas totale (les Américains continuent leur croisade anticommuniste, au Viêt-nam, de 1954 à 1975), la crise pétrolière provoque un nouveau durcissement, après 1973 : mais la paix n'est pas sérieusement mise en cause. En 1989, enfin, le renversement des régimes communistes en Europe crée un climat international nouveau.

De l'expansion communiste à sa chute (1947-1989)

Quelques étapes marquantes de l'histoire du communisme soviétique :

- ◆ **L'Europe de l'Est** est sous influence soviétique comme l'illustre en 1948 le « coup de Prague » : un an après le début de la guerre froide, la Tchécoslovaquie démocratique devient communiste.
- ◆ **La déstalinisation** commence le 24 février 1956 : lors du XXe congrès du parti communiste de l'URSS, le premier depuis la mort de Staline (3 mars 1953), Nikita Khrouchtchev, premier secrétaire du parti, dénonce dans un rapport secret les excès de Staline.
- ◆ **Berlin symbolise la coupure de l'Europe en deux** : en 1961 est construit le mur de la honte : 43 km de mur séparent Berlin Est de Berlin Ouest. Le « rideau de fer » est solidement installé entre l'Europe socialiste et l'Europe capitaliste.
- ◆ **L'an un de la perestroïka** (restructuration) : 1985. Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire Général du parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) réforme l'économie (autonomie financière des entreprises), développe le secteur privé, etc. La démocratisation et son corollaire, la *glasnost* (transparence politique) s'accélèrent.
- ◆ **L'Europe de l'Est retrouve sa liberté.** Le 9 novembre 1989, Egon Krenz, Secrétaire Général du parti socialiste de RDA annonce l'ouverture du mur de Berlin et de la frontière entre RDA et RFA. S'en suit une série de révolutions en Europe : en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Allemagne de l'Est puis, plus tard, en Bulgarie, en Albanie, en Roumanie etc.
- ◆ **L'est de l'Europe après l'Europe de l'Est** : Les uns après les autres, les pays du bloc de l'Est vont chercher des aides financières auprès des pays occidentaux et en particulier auprès des Etats-Unis et de l'Union européenne, à laquelle ils espèrent se joindre à terme.

1.2. Vers une union européenne

1.2.1. Les projets visionnaires

L'idée de l'union de l'Europe apparaît dès le 17^{ème} siècle.

- ◆ **Emeric Crucé**, contemporain de Louis XIII, préconise une organisation de la paix internationale par l'arbitrage d'une assemblée permanente.
- ◆ **Sully**, l'ancien ministre de Henri IV développe la conception d'une Europe remodelée en 15 Etats, coiffée par un Conseil commun.
- ◆ **William Penn** propose une Diète regroupant les représentants des Etats européens.
- ◆ **L'abbé de Saint-Pierre** attache son nom au fameux *Projet de paix universelle et perpétuelle*, dans lequel il esquisse un sénat européen qui aurait des compétences législatives et judiciaires.
- ◆ **Kant** préconise l'établissement d'une « Société des Nations » sur la base d'un « Etat de droit » international, véritable théorie pacifiste et internationaliste.
- ◆ **Victor Hugo** lance un appel pour la création des Etats-Unis d'Europe : « *un jour viendra où les bombes seront remplacées...par le véritable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que l'Assemblée législative est à la France* »
- ◆ **Le Directoire européen** prend forme après l'échec du système napoléonien, lequel constituait déjà à sa manière, une entreprise d'unification de l'Europe... Il fonctionnera de 1823 à 1914 avec les conférences diplomatiques qui tentent de régler un certain nombre de conflits. Il a un statut juridique et repose sur un ensemble de conventions internationales. Au niveau intergouvernemental, au sein de la classe politique européenne, la seule conception exprimée est celle d'une prudente coopération entre Etats.
- ◆ le **28 Juin 1919**, le traité de Versailles crée la **Société Des Nations** (SDN), organisme international dont le but est de développer une coopération entre les nations et de garantir la paix et la sécurité. Elle siègea à Genève de 1920 à 1946. Elle se révéla cependant incapable de remplir sa mission lors des crises de l'entre-deux-guerres.
- ◆ En 1945, création de **l'Organisation des Nations Unis** (ONU) qui succède à la SDN par les Etats qui ont accepté de remplir les obligations prévues par la Charte des Nations unies en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales et d'instituer entre les nations une coopération économique, sociale et culturelle.
- ◆ Après les deux conflits mondiaux, **Winston Churchill** écrit un mémorandum sur « les Etats-Unis d'Europe » avec l'ambition de reconstituer « la famille européenne » et de lui fournir une structure qui lui permette de vivre et de croître en paix, en sécurité et en liberté.

- ◆ En 1949, est créé « **Le Conseil de l'Europe** », assemblée nationale de caractère parlementaire, purement consultative qui se veut être une autorité politique européenne : tentative dont l'ambition était vouée à l'échec du fait des évidentes réticences d'Etats souverains, jaloux de leur particularisme, réticences que parviendra à surmonter Robert Schuman avec l'aide de Jean Monnet.

1.2.2. L'audace de la Déclaration Schuman

Dès le lendemain de la dernière guerre, on vit apparaître dans plusieurs pays **des mouvements favorables à l'unité européenne**. Ces diverses organisations, groupées en un comité, devinrent le Mouvement européen, qui déboucha sur le Conseil de l'Europe, instance intergouvernementale ouverte à tous les Etats du continent européen, dont les décisions ne sont que consultatives. La volonté d'une Europe unie s'élaborait à petits pas.

En 1950, il fallait néanmoins poser un acte plus que symbolique. **Le mérite de Robert Schuman**, alors Ministre des Affaires Etrangères, est d'avoir compris que le problème franco-allemand n'était qu'une partie du problème de l'Europe, dont l'avenir était menacé par le morcellement et par la division entre l'Est et l'Ouest, qui venait de lui imposer la seconde guerre mondiale. De plus, le reconstitution de la **puissance de la Ruhr** inquiétait les Français. Il fallait placer les bassins houillers et le potentiel sidérurgique de la France et de l'Allemagne sous un contrôle supra-national, auquel tous les Etats européens seraient invités à s'associer. Ce fut là l'idée originale de son conseiller **Jean Monnet** qui aboutit à la déclaration du 9 mai 1950, dite **Déclaration Schuman**. Elle annonçait, après accord des gouvernements français et allemand à Paris et à Bonn, la naissance de la **Haute Autorité du charbon et de l'acier qui deviendra la CECA**, la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier. Ainsi se trouvaient réglementés et pacifiés la production et l'usage des matières premières nécessaires à d'éventuels **conflits franco-allemands**.

La création de la Haute Autorité révèle chez les négociateurs la volonté de créer l'embryon du premier gouvernement européen. Si l'Angleterre refusa d'y adhérer, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie acceptèrent d'en faire partie. On était sorti de l'idée de « *Balance of power* », d'équilibre des forces en Europe. Peu à peu, **l'idée de supra-nationalité**, déjà présente en 1948 dans la déclaration de Georges Bidault à la conférence de La Haye, permettait d'envisager une Europe en paix, une paix créée par des volontés successives : ainsi avait-on cassé la mécanique de l'affrontement.

Conclusion

Pour résumer, au début du XXI^{ème} siècle :

- ◆ L'Europe est pacifiée (hormis quelques foyers de tensions circonscrits).
- ◆ L'Europe est intégrée économiquement mais pas politiquement
- ◆ L'Europe des citoyens reste encore à construire

2. Les réalités de l'Union européenne

2.1. L'Union européenne : Pour quoi ?

2.1.1. Créer entre les peuples les conditions d'une paix durable

L'abondance des conflits du passé rend l'union nécessaire. Il est nécessaire de renoncer aux comportements nationalistes qui ont conduit aux guerres suicidaires intra-européennes. Aujourd'hui malgré les quelques imperfections de l'élargissement aux dix derniers pays, sur le territoire de l'Union européenne **les populations vivent ensemble** : elles travaillent, souffrent du chômage, commercent, étudient, fondent des familles, même si elles ont assez peu d'enfants et prennent conscience peu à peu de **leur citoyenneté européenne**.

Mais les histoires, les langues, les habitudes, les inconscients des pays de l'Union européenne sont différents. Des difficultés pour se comprendre et s'accepter peuvent encore conduire à **des heurts**,

des affrontements, voire des conflits : ces conduites sont inévitables, parfois nécessaires, dans toute société vivante; elles sont visibles et prévisibles dans une société démocratique. Vivre ensemble en Europe n'est pas une utopie, c'est un fait : « *Non, l'histoire ne donne pas de rendez-vous* ». *Pour réussir cette entreprise, « nous n'avons rendez-vous qu'avec nous-mêmes* » (J.F. Revel cité dans *Europe Hier, aujourd'hui, demain*, p.75)

2.1.2. Permettre à tous les pays de se développer et d'acquérir un régime démocratique

Autour du noyau des 6 Etats fondateurs de la CECA, plusieurs pays ont été intégrés à la dynamique de construction européenne peu après la fin de leur régime autoritaire :

- ◆ En Grèce, le régime des Colonels est tombé en 1973 et la République hellénique a intégré la CEE en 1981.
- ◆ En Espagne, la mort du Général Franco en 1975 a permis la restauration de la monarchie constitutionnelle dès 1978 et l'intégration à la CEE en 1986.
- ◆ Au Portugal, la révolution des œillets en 1974 rétablit la démocratie et permet d'intégrer la CEE en 1986.

L'objectif était d'une part de garantir le rétablissement d'une paix durable dans ces Etats et, d'autre part, de réduire les écarts de développement afin de réduire les risques de tensions économiques, sociales et politiques à l'égard des Etats européens.

2.1.3. Former une communauté de pays capable d'équilibrer les autres grands pays de la planète

Les Etats-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Canada, le Brésil, l'Australie sont les grandes entités étatiques d'aujourd'hui ou de demain. Ces unités sont grandes, par leur population, leur dimension, leur industrie, leurs matières premières ou leur potentiel à long terme. Les petites nations européennes ne font pas le poids et n'ont pas la dimension suffisante. L'équilibre est nécessaire en tout et la sagesse est d'éviter les déséquilibres néfastes pour tous (le problème du textile de Chine en donne un exemple). Il faut donc renforcer les entités étatiques trop faibles et équilibrer les trop puissantes.

2.1.4. Equilibrer les pouvoirs par l'existence d'un double pouvoir, l'un national et l'autre européen

L'Histoire a montré et montre encore les folies des pouvoirs laissés à eux-mêmes. Cette notion de double pouvoir reste aujourd'hui essentielle dans toutes les approches fondatrices de l'Union. L'ONU ne peut remplir cette fonction auprès d'un si grand nombre d'Etats. L'Europe n'est pas une fin en soi. La finalité est de disposer de structures suffisamment fortes et stables entre nations européennes, pour vivre en paix et en démocratie, pour représenter une force capable d'équilibrer les forces nationales. Ceci implique évidemment un degré d'union suffisant, adapté à ce besoin et comme l'écrit Henri Rieben dans son livre *Réconcilier et Unir les européens* : « *Ainsi s'affermira cet espace de stabilité que l'Europe doit absolument constituer pour les nations, pour les communautés intermédiaires, pour les personnes ainsi que pour la sauvegarde de la paix, en dehors et en dedans* »

2.2. L'Union européenne : Comment ?

2.2.1. L'Union européenne s'est construite par étapes successives

Elle s'est construite :

- ◆ par traités successifs : **Paris** qui fonde l'Union (1951), **Rome** qui crée la Communauté Economique Européenne (1957), **Maastricht** qui signe l'entrée du marché unique (1992), **Amsterdam** qui renforce la compétence de l'Union en matière d'emploi et de politique sociale (1997), **Nice** qui a pour but de réformer les institutions (2001).
- ◆ par des Conventions, des Accords, des Sommets, des Signatures comme le **Sommet de Paris** qui crée le Conseil européen, propose d'élire le Parlement européen au suffrage universel et met en œuvre le Fonds européen de développement (FED), de **Brême** qui met en place le système monétaire, de **Cologne** qui décide de la rédaction d'une Charte des droits fondamentaux, comme

les Accords de **Schengen** qui permettent la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, et comme la Signature de **Laeken** qui confie à la Convention le soin de rédiger la Constitution.

2.2.2. L'Union européenne s'est dotée d'institutions

Pour que les pays de l'Union puissent agir ensemble, les rôles ont été répartis entre diverses institutions :

- ◆ **Le Conseil européen** ou Conseil des ministres des Etats membres, légifère pour l'Union, fixe ses objectifs politiques, coordonne les politiques nationales et règle les différends qui les opposent entre eux.
 - ◆ **Le Parlement européen**, 626 élus au suffrage universel direct, pour 5 ans, représente 370 millions de citoyens. Il se considère comme le garant de l'intérêt européen et le défenseur des droits du citoyen. Il adopte les lois, vote le budget et contrôle l'exécutif.
 - ◆ **La Commission européenne** comprend 25 membres et 16.000 personnes travaillent pour elle ; Elle est au cœur du processus de décision de l'UE. Sans elle, l'Union ne fonctionnerait pas. C'est d'elle que part, propositions et initiatives.
 - ◆ **La Cour des Comptes**, composée de 25 membres, représente les contribuables, est chargée de vérifier que les dépenses de l'UE sont effectuées conformément à sa réglementation budgétaire et à ses objectifs.
 - ◆ **La Cour de Justice**, composée de 15 juges et de 9 avocats généraux, nommés pour 6 ans. Son rôle est de fournir les garanties judiciaires nécessaires afin d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités ainsi que dans l'ensemble des activités de la Communauté européenne.
 - ◆ **La Banque Centrale**, composée de sa propre Banque et du système européen des Banques centrales nationales de l'UE, définit et met en œuvre la politique monétaire de la Communauté, conduit les opérations de change, détient et gère les réserves officielles de change des Etats membres et promeut le bon fonctionnement du système de paiement.
 - ◆ **La Banque Européenne d'Investissement**, composée de 25 membres accorde des prêts à long terme pour financer des projets d'investissement contribuant au développement équilibré de l'Union ainsi qu'à son intégration.
 - ◆ **Le Comité Economique et Social**, composée de membres qui proviennent de secteurs très divers de la société civile, a un rôle consultatif et émet des avis. Le traité oblige la Commission et le Conseil à demander l'avis du Comité sur certains projets législatifs.
 - ◆ **Le Comité des Régions** reflète le désir des Etats membres de respecter l'identité et les prérogatives régionales et locales, mais aussi de faire participer ses représentants au développement et à la mise en œuvre des politiques de l'UE.
 - ◆ **Le Médiateur Européen** reçoit les plaintes des citoyens européens, procède à des enquêtes, relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes de la Communauté.
- ◆ Chaque pays assure la Présidence de l'Union pour 6 mois.
 - ◆ Il lui manque une Constitution, refusée par la France et les Pays-Bas.
 - ◆ L'Union Européenne et ses institutions sont au service des peuples de l'Europe.
 - ◆ Depuis 2002, ses Etats se sont dotés d'une monnaie commune, l'**Euro**.

2.2.3. L'Union européenne s'est dotée d'un budget

Les ressources du budget de l'Union européenne ont quatre origines :

- ◆ les droits sur les importations de produits agricoles
- ◆ les droits de douane sur les autres produits importés du reste du monde
- ◆ une part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- ◆ une part pour tous les pays sur leur Revenu National Brut (soit 1,2% de celui-ci). Jusqu'en 2005, cette part de contribution était prélevée sur le PIB de chaque pays.

La répartition des dépenses de l'Union européenne assure :

- ◆ le fonctionnement des Institutions et les frais de Personnel : 5,5%
- ◆ le financement de la PAC (Politique Agricole Commune) et le soutien aux pays et aux régions de l'Union européenne en retard de développement : 80%
- ◆ le financement des grandes infrastructures européennes, le budget en faveur de la croissance et de l'emploi, les dépenses de santé, d'éducation, de formation et de recherche se partagent le reste.

2.2.4. L'Union européenne se fixe des programmes dans différents domaines

Education, transport, communication, agriculture, pêche, environnement, recherche, commerce...

Ces programmes sont financés par le fonds européen de développement. Des fonds structurels viennent en complément des budgets nationaux. Exemples :

- ◆ elle finance la recherche de substances anticancéreuses au fond de la mer,
- ◆ elle met en place les programmes *Comenius* et *Erasmus* pour faciliter les échanges entre jeunes européens,
- ◆ elle accorde un prêt pour améliorer la liaison ferroviaire entre Toulouse et Saragosse

Le développement harmonieux des régions et des Etats est nécessaire au progrès économique et social de l'Union qui s'applique à réduire les différences et à encourager la coopération.

2.3. Les enjeux de l'Union européenne de demain

2.3.1. Construire une Europe des peuples et des citoyens

Développer la conscience et l'identité européenne (Cf L'Europe une aventure de paix, CRDP).

Les Européens ont à se souvenir de ce qu'ils ont reçu en héritage au cours des périodes successives de l'Histoire. L'étude de l'identité et des valeurs fondatrices culturelles et humanistes permettent de découvrir entre tous les Européens un socle commun et met en valeur l'éclat de la civilisation européenne. C'est ainsi que l'on peut comprendre que :

- ◆ L'Acropole ouvre sur la démocratie et l'art du débat.
- ◆ Rome donne naissance au Droit et crée la citoyenneté.
- ◆ Le judaïsme fonde la foi en un Dieu unique et le christianisme fait de l'homme, la valeur principale du monde.
- ◆ Le Moyen-Age invente un nouvel ordre politique et social qui implique entre les hommes, des obligations et des devoirs
- ◆ La civilisation arabo-musulmane apporte en Europe un rayonnement économique et culturel
- ◆ La Renaissance renouvelle le mouvement profond où dialoguent les idées de dignité et de liberté et s'accompagne de l'éclosion d'un esprit critique
- ◆ Les Lumières ouvrent « le libre combat de la vérité contre l'erreur » et revendiquent l'esprit de tolérance
- ◆ L'Union européenne, à la suite des différentes déclarations des droits de l'Homme, impose la Charte des droits fondamentaux à tous les Etats membres.

Elaboration progressive de la citoyenneté européenne

- ◆ En 1957, création du **Comité Economique et Social** (CES) au Traité de Rome ; il se définit comme un pont entre l'Europe et la société civile. Il traduit la volonté de l'Union de favoriser la participation active et responsable des citoyens.
- ◆ En novembre 1993, le **Traité de Maastricht** crée une citoyenneté européenne : « Toute personne, ayant la citoyenneté d'un Etat membre est citoyen européen ». Les citoyens sont appelés à voter le traité.
- ◆ En Mars 1998, le **Forum permanent de la société civile**, réuni à Göttingen interpelle le Parlement de Bruxelles sur le thème « Changeons l'Europe » : « *L'Europe ne pourra être construite sur un déficit de citoyenneté, elle devra être l'Europe de tous, de tous ses citoyens* »

- ◆ En 2001, **le traité de Nice** a pour but de réformer les institutions et lance un vaste débat sur l'avenir de l'Union auquel devrait participer l'ensemble des citoyens. Le débat aura lieu, en fait, au moment du vote des citoyens de certains pays pour approuver ou désapprouver la nouvelle Convention européenne.

Aujourd'hui, pour être **citoyen européen**, il faut :

- ◆ Appartenir civilement à l'Union européenne.
- ◆ Adhérer aux valeurs qui constituent le berceau de la civilisation : la paix ; la démocratie, les Droits de l'Homme, la tolérance, le progrès social, la liberté, la justice, la solidarité, le respect de la dignité.
- ◆ Assumer les obligations civiques.
- ◆ Etre acteur : la citoyenneté européenne se fonde sur une nouvelle pratique qualifiée de représentative et participative. La société civile a œuvré pour obtenir sa représentation dans la vie politique et sa participation aux débats précédant les décisions. C'est un grand pas dans la culture démocratique.

Le statut de citoyen européen qui, jusqu'alors ne constituait qu'une référence imprécise commence à acquérir un contenu effectif :

- ◆ Droit de vote
- ◆ Recours devant les juridictions primant sur les tribunaux nationaux
- ◆ Passeport commun
- ◆ Accès aux services sociaux et culturels
- ◆ Accès direct à la Cour européenne des Droits de l'Homme...

La citoyenneté, plus qu'un statut est une pratique et un processus. On accède à la citoyenneté en s'informant, en s'engageant. Elle est toujours en devenir. Le métier de citoyen s'apprend. Une des missions de l'Europe est de former des citoyens participant activement à la vie et à la transformation de la société.

2.3.2. Renforcer ou non le rôle politique de l'UE sur la scène internationale

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est le deuxième des trois piliers instaurés par le Traité de Maastricht. Créée pour permettre à l'Union européenne de jouer un rôle politique sur la scène internationale, le traité de Maastricht prévoyait la définition à terme d'une « politique de défense commune ». La « défense européenne » ne signifie pas la défense collective des pays européens contre une agression extérieure (qui reste garantie par l'OTAN) mais la gestion des crises hors Union européenne, par des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix et des missions humanitaires regroupées sous le nom de **missions de Petersberg**.

La règle de fonctionnement demeure en général l'unanimité pour les questions relatives aux relations internationales. Jusqu'à présent, c'est l'intérêt national qui prime et provoque des dissensions parfois majeures entre Etats membres, comme cela a été le cas en 2003 sur l'engagement militaire américain en Irak.

Conclusion : quel avenir pour l'Europe ?

Après un demi siècle d'histoire communautaire, les Européens sont confrontés à des interrogations fondamentales :

- ◆ Quelles sont les valeurs élémentaires communes auxquelles ils sont attachés ?
- ◆ Quel est le degré d'Union souhaitable ?
- ◆ Quelles sont les limites de l'Europe communautaire ?
- ◆ Pourra t-on refuser l'accès à l'Union à tous les pays limitrophes de l'UE ?
- ◆ Comment faire adhérer chaque individu à la réalisation de l'UE et éveiller en lui un sentiment d'appartenance à cette entreprise communautaire ?
- ◆ Les citoyens des différents pays partagent-ils une même représentation de la place de l'homme dans la société ?

- ◆ Quelle Constitution peut réunir l'ensemble des Etats ?
 - ◆ Europe, simple zone de libre échange ou Europe, acteur dans le monde ?
- Autant de questions à résoudre sous peine de s'engager dans des voies sans issue.

Pour les Européens, la réponse se pose en ces termes :

- ◆ Ou bien ils continuent à s'organiser, rassemblant leurs forces pour faire entendre leur voix dans le monde, promouvoir l'idéal démocratique et défendre leurs intérêts économiques et stratégiques. Alors l'Europe sera un facteur d'équilibre et de modération dans les relations entre les puissances hyper industrialisées et pays à développement difficile.
- ◆ Ou bien les Européens ne percevront pas assez nettement les solidarités qui les lient et ne se doteront pas des instruments qui traduiront dans les faits leurs intérêts communs. Dans ce cas, les économies de chaque pays seront réduites à des rôles de sous-traitance et le niveau de vie des consommateurs régressera. L'Europe, simple entité géographique, sera placée dans la zone d'influence de puissances qui lui sont extérieures et qui lui feront payer le prix de sa dépendance et de son besoin de protectorat.

Comme toute entreprise en permanente évolution, l'Europe n'échappe pas aux crises de croissance : crise institutionnelle, financière, politique, morale mais aucun Etat membre, aussi catégoriques qu'auraient pu être ses exigences, n'a envisagé de quitter l'Union, tant celle-ci apparaît comme le cadre irremplaçable de son développement et de sa présence dans le monde. Les Européens se sentent loin de cette Europe, ils réclament plus d'implication dans les avancées de l'Union et désirent que Celle-ci soit davantage au service des citoyens.

L'avenir de l'Union européenne dépend de la qualité de ses responsables politiques et de ses citoyens. Elle a besoin d'Européens actifs, créatifs, solidaires, soucieux du bien commun, cherchant à rassembler et à unir les hommes, réaffirmant la communauté de valeurs qui les lie. C'est à ce prix que la paix durera et que nous pourrons vivre ensemble.